

## Déclaration de la fédération SUD éducation

Alors que depuis le 22 juin la consigne ministérielle est d'accueillir le maximum d'élèves dans les écoles et les collèges, force est de constater que le dispositif est dysfonctionnel.

M. le ministre Blanquer veut faire croire que les élèves comme les personnels peuvent retourner sur les lieux de travail sans précautions. Il péroré d'un plateau de média à l'autre, et répète à qui veut l'entendre que les risques sont désormais négligeables.

Pourtant, les fermetures d'écoles ou des cas diagnostiqués se sont multipliés ces derniers jours, à Paris, Lyon, Toulouse, en Seine-Maritime... sans que l'administration communique jamais de manière transparente. Dans certaines circonscriptions, la hiérarchie va jusqu'à refuser de fermer les écoles.

Depuis le début de la crise sanitaire, SUD éducation dénonce l'indigence de la médecine de prévention ainsi que de la médecine scolaire. Au lieu de renforcer les moyens de prévention et de dépistage, le ministère préfère couler une chape de plomb sur les écoles et les établissements où des cas de Covid-19 sont diagnostiqués.

La hiérarchie s'est même par endroits distinguée par son refus de communiquer aux équipes les nouvelles de décès causés par le virus, ou de fournir de l'équipement aux personnels les plus précaires comme les assistant-e-s aux élèves en situation de handicap. SUD éducation exige que toutes les garanties sanitaires soient données aux personnels et que les équipes soient systématiquement associées aux décisions

les concernant, notamment dans la perspective de la rentrée de septembre. Le ministre Blanquer porte directement la responsabilité des contaminations qui ont lieu dans les écoles et établissements.

Au lieu s'y atteler, les ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche s'entêtent dans des projets massivement rejetés par les personnels, qui se traduiront par une territorialisation sans moyen de l'éducation : le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche d'une part, et la proposition de loi créant la fonction de directrice ou de directeur d'école d'autre part.

Le Conseil scientifique déclare qu'une « reprise de l'épidémie, qui pourrait intervenir ces prochaines semaines ou mois » n'est pas à exclure, et l'OMS s'inquiète de la recrudescence de nouveaux cas dans le monde et en Europe. Pour SUD éducation, ce sont autant d'indicateurs qui devraient inciter le ministre et son gouvernement à la plus grande prudence, ainsi qu'à travailler à un plan de préparation de la rentrée scolaire 2020-2021. Ce plan doit nécessairement prendre en compte l'impératif sanitaire, et prévoir un investissement massif notamment dans le recrutement et la formation des personnels. Il n'est nul besoin pour cela des évaluations standardisées que le ministre souhaite, une nouvelle fois, imposer.

**C'est pourquoi SUD éducation exhorte le Ministère de l'Éducation nationale à annoncer dès à présent un plan d'urgence pour l'éducation pour la rentrée 2020.**